

Conférence nationale sur l'asile : Elisabeth Kopp : le chef, c'est moi!

Autor(en): **Bossy, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 926

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elisabeth Kopp: le chef, c'est moi !

(jpb) Affolement face au débordement programmé qui résulte de l'existence des centres d'enregistrement pour requérants d'asile, véritables goulets d'étranglement (pas d'augmentation de leur capacité alors que la pointe saisonnière d'automne est bien connue). Création de centres fédéraux en vue d'un traitement dissuasif à la fois par le cadre choisi et la rapidité de la décision de refus pour les requêtes infondées (c'est-à-dire avant tout pour les Turcs en quête d'un emploi) — mais est-on sûrs que cette manière de faire n'est pas préjudiciable aux Turcs auxquels l'asile doit être accordé? Mort d'un enfant au Splügen. Démarches maladroites des services du Délégué aux réfugiés pour trouver des locaux et vives réactions des collectivités concernées. Autant de signes évidents d'une perte de maîtrise de notre politique d'asile, particulièrement préoccupante à l'approche de la votation du 4 décembre sur une initiative xénophobe de l'Action nationale.

Pour remonter le courant, trouver les ressources d'un sursaut à même de sauvegarder la tradition d'asile et de donner confiance aux citoyens, le Conseil d'Etat genevois a demandé la convocation d'une conférence nationale sur l'asile réunissant le Conseil fédéral et des représentants des gouvernements cantonaux. Une démarche certes inusitée, mais «à la mesure de la crise que notre pays vit actuellement et qui n'a pas d'équivalent dans notre vie nationale récente», comme l'écrit le Conseil d'Etat genevois dans sa lettre du 13 octobre au Conseil fédéral et à tous les cantons.

Toutefois, sans laisser au Conseil fédéral le soin d'examiner la proposition genevoise, le Département fédéral de justice et police prenait les devants en convoquant, sous son égide, une telle conférence pour le 10 novembre. Et le porte-parole de M^{me} Kopp se répandait dans les médias sur le caractère de désaveu que représenterait une présence collective du Conseil fédéral à la conférence, qui serait alors le signe d'une crise grave...

Présentation inexacte des faits, parce que la présence, sinon de tous, du moins d'une délégation de conseillers fédéraux des différents partis est tout à fait usuelle, elle marque le caractère collégial d'un dossier; déclaration tendancieuse par ailleurs puisqu'il suffisait de l'énoncer pour qu'une éventuelle décision ultérieure du Conseil fédéral de participer à la conférence apparaisse effectivement comme un désaveu de M^{me} Kopp en foi de quoi celle-ci se retrouvera bien, comme elle l'a souhaité, seule à débattre avec les cantons.

C'est d'autant plus regrettable que l'approche purement juridique, formaliste, et non politique au sens large du terme, est responsable de la faillite actuelle. La

conférence nationale ne doit pas être seulement le moyen d'une recherche de locaux et de terrains pour les centres fédéraux, ni même la réaffirmation commune, autour de M^{me} Kopp, de quelques grands principes. Elle doit surtout permettre d'accélérer la prise de conscience sur les moyens de répondre rapidement aux demandes déposées et de diminuer massivement le nombre de requêtes infondées provenant de demandeurs d'emploi. Il faut donc offrir une réponse sur ce terrain-là, dans le cadre des contingents actuels, plutôt que multiplier les chicanes; dans l'immédiat en recourant au statut de saisonnier puisqu'il existe, puis en faisant évoluer ce statut ou celui de stagiaire (actuellement limité à 6 mois) pour créer un permis de 2, 3 ou 4 ans, non renouvelable et non transformable en autorisation de séjour permanente, à l'intention des ressortissants de pays pauvres qui ne sont pas membres de la Communauté européenne. ■

COURRIER

La mauvaise solution

A propos de l'octroi du statut de saisonnier aux demandeurs d'asile turcs (DP 921):

(...) On valorise le statut de saisonnier en le présentant comme «*aide à la personne et instrument de coopération au développement*». On souhaite, notamment, «*l'octroi du statut de saisonnier aux Turcs, dans le cadre du contingent actuel aujourd'hui réservé à d'autres nationalités (...) tant que le peuple suisse n'est pas prêt à la suppression du statut de saisonnier*».

Une telle position — bien que motivée par les meilleures intentions de sortir de l'impasse d'une politique d'asile incapable de faire face au phénomène des réfugiés économiques — tombe vraiment mal en ce moment. Elle offre une aide inespérée aux partisans de ce statut de saisonnier qui représente une violation flagrante des droits de l'homme (aide à la personne?), un formidable outil d'exploitation des travailleurs (instrument de coopération au développe-

ment?), une spécificité honteuse de la Suisse, une anomalie au sein de l'Europe.

Aujourd'hui — après tant d'années de passivité — la lutte du mouvement syndical suisse (notamment de l'USS et de la FOBB) contre le statut de saisonnier connaît un nouvel élan et des perspectives de succès. Les syndicats ont compris que le mythique horizon de 1992 peut être une arme puissante à employer pour forcer des autorités toujours réticentes à revoir radicalement la politique de l'immigration, en commençant justement par l'élimination du statut de saisonnier. Cette stratégie est fondée sur un raisonnement simple et séduisant: il faudra bien que la Suisse fasse des concessions à l'Europe communautaire si elle ne veut pas être exclue du grand marché unique de 1992. La pression conjointe des syndicats et de l'opinion progressiste suisse d'un côté, des travailleurs immigrés, des syndicats et des gouvernements de leur pays d'origine de l'autre, peut aboutir à des conces-